

# Pré-diagnostic bâtiment durable en DDTM 76

Pour les communes conventionnées ATESAT



# ATESAT

## Deux objectifs prioritaires



- La solidarité de l'État pour les petites collectivités
- L'aménagement du territoire

## Qui sont les bénéficiaires?

La liste des collectivités éligibles est arrêtée chaque année par le Préfet de département.

Ainsi pour le département de la Seine-Maritime en 2011 : 90% des communes et 42% des communautés de communes sont concernées.

# Une finalité affirmée



Accompagner les petites collectivités dans leur démarche de réduction de consommation d'énergie et d'entretien de leur patrimoine.

# La démarche



Une analyse par bâtiment à partir :

- Du recueil des factures d'énergie
- D'un questionnaire « confort des occupants »
- D'une visite du bâtiment

# Les thématiques traitées



## Une approche globale du bâtiment

- Caractérisation du bâtiment et des usages
- Estimations des consommations et des dépenses par type d'énergie
- Diagnostic hygiène et santé (réglementation amiante et ventilation)
- Qualité d'usage (confort d'hiver, d'été, acoustique, ...)
- État de l'accessibilité (réglementation)
- État de santé et énergétique de l'enveloppe
- État de santé et énergétique des équipements

# La présentation de l'outil



Pré-diagnostic du bâtiment de la DDTM76

**Merci de votre attention**

